Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 31 (1886)
Heft: 2

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

construites ; grâce à elles et à notre landsturm, nous aurons une position défensive très forte et nous pourrons résister à tout envahisseur audacieux.

Nous sommes ainsi arrivés au bout de notre tâche. Bien que nous ne nous flattions pas d'avoir résolu cette question, si importante pour l'avenir, l'indépendance et la liberté de notre patrie, nous sommes cependant heureux d'y avoir contribué dans la mesure de nos forces.

Quelles que soient les décisions qui seront prises, que l'on reste dans le *statu quo* ou non, nous espérons que le peuple suisse sera toujours à la hauteur de sa mission et saura défendre son territoire. Tout peuple qui met sa liberté au-dessus de tout, mais celui-là seulement peut et doit espérer, l'histoire nous l'enseigne, repousser par la force, avec l'aide de Dieu, toute attaque violente contre sa liberté ; mais il faut pour cela qu'il combatte lui-même comme un peuple en armes, qu'il soit libre aussi à l'intérieur, que ses institutions civiles soient assez simples et peu coûteuses pour pouvoir consacrer toutes ses forces à la guerre défensive et que la guerre d'indépendance soit en même temps la guerre faite par le peuple organisé.

« *Il vaut mieux vaincre sans tactique,*
» *Que succomber avec elle.* »

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Le *Comité central* a adressé aux sections la circulaire ci-après ;

Messieurs, — La population et les autorités du canton de Lucerne se préparent à célébrer d'une manière digne de l'importance de cet événement, le jubilé cinq fois séculaire de la bataille de Sempach dont l'anniversaire n'est plus très éloigné ; un grand nombre de personnes et de sociétés, remplies d'un noble enthousiasme, ont également assuré leur concours au comité chargé de l'organisation de la fête.

Afin de perpétuer d'une façon durable le souvenir de ce jubilé, on projette d'élever, sur la place de l'église, à Sempach, une simple pierre commémorative, et le comité de fête s'adresse aux sociétés militaires suisses en vue de réunir les fonds nécessaires.

Nous avons d'autant plus favorablement accueilli l'invitation qui nous est faite dans l'appel ci-inclus, que les récentes manifestations patriotiques de plusieurs sections nous font entrevoir d'une manière certaine l'appui moral et matériel de la Société suisse des officiers toute entière.

Or nous avons réellement besoin de votre appui, d'une part parce que, comme vous le savez, le seul crédit qui nous a été accordé dans le budget pour la fête du jubilé ne nous permet pas de fournir une

quote-part équivalente aux frais du monument évalués à 15,000 fr. et, d'autre part, parce que nous devons éviter pour certains motifs que vous n'aurez sûrement pas oubliés depuis la dernière assemblée des délégués, de dépasser la somme fixée au budget. Nous nous trouvons donc dans l'obligation de prier les sections de bien vouloir organiser parmi leurs membres respectifs une collecte pour le monument projeté et nous envoyer les sommes recueillies si possible jusqu'à la fin de février. Quant à la question de savoir si, pour arriver à un procédé uniforme de collectes, il serait avantageux de s'entendre avec les deux autres sociétés militaires désignées dans la circulaire du comité de fête, nous vous laissons entièrement libres de décider à ce sujet.

En vous recommandant très chaudement l'organisation de ces collectes et vous remerciant d'avance de vos efforts patriotiques, nous saisissons cette occasion pour vous adresser, chers camarades, nos très cordiales salutations.

Lucerne, en décembre 1885.

Pour le comité central de la Société des officiers de la Confédération suisse, *Le président :* A. PFYFFER, colonel-divisionnaire. — *Le secrétaire :* Ed. de SCHUMACHER, 1er lieutenant.

Le Comité d'organisation pour la célébration du 500e anniversaire de la bataille de Sempach aux Comités de la Société des officiers de la Confédération suisse à Lucerne, de la Société fédérale des sous-officiers et de la Société suisse des carabiniers à Aarau.

Lucerne, le 24 novembre 1885.

Monsieur le Président et Messieurs ! — Le 5 juillet de l'année prochaine le peuple suisse sera appelé à célébrer sur le champ de bataille de Sempach le jubilé cinq fois séculaire de l'action la plus glorieuse et la plus significative de son histoire.

Le fait d'armes des confédérés du 9 juillet 1386 et la mort héroïque de Winkelried à Sempach, sont les bases sur lesquelles s'est établie notre indépendance politique et militaire. Cinq cents ans se sont écoulés depuis, et malgré bien des orages la nation suisse est encore là debout, forte et inébranlable ; le petit noyau des Waldstätten a fini par devenir la noble et fière Confédération, dont les liens enlacent comme un peuple de frères tous les Suisses du Tessin au Rhin, des rives du Léman à celles du lac de Constance.

Officiers et sous-officiers suisses ! Carabiniers suisses ! Nous estimons que la reconnaissance envers les héros de Sempach et le Maître des destinées nous impose le devoir impérieux de graver profondément dans le cœur du peuple le 5me centenaire du baptême de sang de nos libertés et de notre union, et de le consacrer aussi par un signe extérieur et durable.

Dans ce but la ville de Sempach a proposé d'élever, sur la place

avantageusement située de l'église de cette localité, une pierre commémorative destinée à rappeler aux générations futures le 500me jubilé de la bataille livrée pour notre indépendance. Le comité de fête a d'autant moins hésité à prendre en mains la réalisation de cette idée que Sempach a déjà décrété un subside important au coût de ce monument devisé à environ 15,000 francs. En vue de réunir les fonds encore nécessaires, le comité croit pouvoir s'adresser d'abord et en toute confiance aux trois grandes sociétés militaires et patriotiques de la Suisse, savoir, la Société des officiers de la Confédération, la Société fédérale des sous-officiers et de la Société suisse des carabiniers.

Nous prenons donc la liberté de prier votre honorable comité de bien vouloir organiser à cet effet et dans le plus bref délai une colecte parmi les membres de votre société, rassembler au plus tard jusqu'au 15 mars les subventions offertes par les diverses sections et verser ensuite le total entre les mains du comité de fête.

Nous devons vous prévenir que la construction projetée n'aura rien de luxueux, mais que le choix des matériaux et du style est de nature à lui assurer autant que possible un caractère monumental.

En donnant une forme visible aux idées, on stimule les impressions et vivifie les sentiments nobles. C'est pourquoi nous voyons dans l'érection d'un modeste monument une œuvre motivée à tous égards et d'une grande valeur idéale. Dans l'avenir le plus éloigné nos descendants pourront se convaincre que nous avons reconnu et apprécié toute la signification du 500me anniversaire de la bataille de Sempach et trouveront dans ce fait un stimulant de cet amour actif pour la patrie dont nos ancêtres ont donné des preuves si éclatantes dans leur lutte pour l'indépendance.

C'est pénétrés de ces sentiments que nous nous permettons de recourir à vous, les représentants de notre armée en vous invitant à bien vouloir recommander la réalisation de notre projet à tous vos honorables compagnons d'armes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

Au nom du comité d'organisation pour la célébration du 500me anniversaire de la bataille de Sempach ;

Le président : J. SCHOBINGER, conseiller d'Etat. — *Le secrétaire :* Melch. SCHURMANN, greffier.

BIBLIOGRAPHIE

Die Gefechtsmethode der drei Waffengattungen und deren Anwendung, par E. Rothpletz. Première partie : *Geschichtliche Entwicklung*. Aarau, Sauerländer, 1886. Prix 3 fr. 60.

Le colonel Rothpletz a entrepris la publication de ses cours de tactique en trois ouvrages intimement liés entre eux : die Terrainkunde,